

FOOT



# Corrèze



hebdo

N° 263 du Vendredi 4 Octobre 2019

## District de la Corrèze

### Siège social :

35 Rue Léon Branchet  
19100 BRIVE

### Accueil :

Tél. : 05.55.17.74.00.  
Fax : 05.55.17.74.09.

### Site :

<http://foot19.fff.fr>

### E-mail :

[district@foot19.fff.fr](mailto:district@foot19.fff.fr)

### Horaires d'ouverture des Bureaux

Du Lundi . Mardi . Mercredi - Jeudi :  
8 H 00 à 12 H 00 . 14 H 00 à 18 H 00  
Vendredi :  
8 H 00 à 12 H 00 . 14 H 00 à 17 H 00  
Samedi :  
9 H 00 . 12 H 00

## Agenda :

**Commission Gestion des  
Compétitions Séniors :** Vendredi 4  
Octobre 2019 à 18 H 30

**Commission Technique :** Lundi 14  
Octobre 2019 à 18 H 15



## Sommaire

Infos..... p 1  
Procès verbaux õ õ õ õ ..... p 2 à 12  
Partenaires institutionnelsõ ..... p 13  
Partenaires privésõ .. p 14 . 15 . 16 .  
17 . 18 et 19.

# FESTIVAL FOOTBALL U13 Pitch



## SAMEDI 12 OCTOBRE 2019

Tour n°1 / Plateau de Brassage

### 14 H 00 début du Plateau

*La Commission Foot Animation*





## FRAIS D'ARBITRAGE

### **Match CHAMPIONNAT U15 DEPARTEMENTAL D1 : ENT. DU BARREAU / ES USSEL du 14/09/2019 :**

Arbitre : Mr MAGNE Frédéric.

Le forfait d'arbitrage, 43,00 " sera débité par moitié, soit 21,50 " aux clubs de E. Perpezac/Sadroc et ES Ussel pour crédit à Mr MAGNE Frédéric.

De plus, des frais de dossier d'un montant de 10,00 " seront débités aux clubs de E. Perpezac/Sadroc et ES Ussel.

### **Match CHAMPIONNAT U15 DEPARTEMENTAL D1 : ES NONARDS / AS JUGEALS-LARCHE-USRM-ESPB du 21/09/2019 :**

Arbitre : Mr VERGNE Simon.

La moitié du forfait d'arbitrage, soit 25,50 " sera débité au club de l'AS Jugeals/Noailles pour crédit au club de l'ES Nonards.

De plus, des frais de dossier d'un montant de 10,00 " seront débités au club de l'AS Jugeals/Noailles.

*Le Secrétaire Adjoint*  
D. DECHERF

*Le Secrétaire Général*  
C. FARGES





## COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE

### Réunion du 19 Septembre 2019

**Présents** : Mrs LAFLAQUIERE Luc . DUPUY Hervé . JUGIE Christophe . LAURENT René . SALLES Guy.

**Assiste** : Mr BESSE Franck.

**Excusés** : Mrs JAMALI Zak . LAVAL Jacques.

Toutes les décisions publiées dans ce Procès-Verbal tiennent lieu de **NOTIFICATION OFFICIELLE AUX CLUBS ET AUX ARBITRES.**

Toutes les décisions sont susceptibles d'APPEL devant la Commission Départementale d'Appel du District de Football de la Corrèze, dans les conditions de délai (7 Jours à partir de la parution du Procès-Verbal) et conformément aux dispositions de l'article 30.3 des Règlements Généraux de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine. Les droits d'examen (80 Euros) devront être joints.

#### **1/ ETUDE DES DOSSIERS MUTATIONS ARBITRES :**

##### **Mr BEZEAU Claude È Licence n°1190366184**

Issu d'un club radié au 01/08/2019 (FRJEP EYREIN), mutation accordée pour le club de LA ST HILAIRE/VENARSAL conformément à l'article 32 du Statut de l'Arbitrage.

##### **Mr BONNET Rémi È Licence n°1102445056**

Fusion de son ancien club, transmis à la LFNA.

##### **Mr BOUNOU Mohamadi È Licence n°1112457215**

Suite au courrier sur lequel il demande à être indépendant, la Commission donne un avis favorable.

Indépendant 2 saisons : 2019/2020 et 2020/2021.

##### **Mr BRUN Mathieu È Licence n°1182428165**

Concernant des clubs régionaux, dossier traité par la LFNA.

##### **Mr CALVO Gaëtan È Licence n°2543689227**

Concernant des clubs régionaux, dossier traité par la LFNA.

##### **Mr HADDOU Kader È Licence n°1110640333**

Suite au courrier sur lequel il demande à quitter le club de LES USSAC, la Commission donne un avis favorable.

Indépendant 2 saisons : 2019/2020 et 2020/2021.

##### **Mme HANQUEZ Justine È Licence n°2544712061**

Suite au courrier sur lequel elle demande à quitter le club du RC ST EXUPERY, la Commission donne un avis favorable.

Indépendante 2 saisons : 2019/2020 et 2020/2021.



## **2/ SITUATION DES ARBITRES :**

Les arbitres ayant changé de situation sans préciser le motif doivent informer rapidement de leur situation.

Un mail leur sera envoyé en ce sens.

Arbitres concernés :

- LANGIN Philippe
- VERGNE Simon

## **3/ COURRIER :**

**JS Rosiers d'Egletons :**

Courrier lu. Une réponse a été envoyée par mail en accord avec les Règlements Généraux de la FFF.

## **4/ SITUATION DES CLUBS REGIONAUX :**

La situation des clubs régionaux est abordée.

Mr ROBIN André, Arbitre licencié au CA MEYMAC, doit envoyer un certificat de mission professionnelle pour la saison 2019/2020.

## **5/ SITUATION DES CLUBS DEPARTEMENTAUX DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CORREZE AU 31 AOÛT 2019 :**

La Commission procède à l'étude de la situation des clubs départementaux au 31 Août 2019.

***Cette situation est PROVISOIRE sauf en ce qui concerne les RENOUELEMENTS (date limite dépassée) qui ne seront plus pris en considération au titre du Statut. Les clubs en infraction ont jusqu'au 31 Janvier 2020 pour se mettre en règle en présentant des candidats qui devront avoir réussi leur examen de formation initiale au plus tard à cette date.***

***Tous les arbitres qui ont effectué une demande de licence sont pris en compte. Les arbitres comptant au titre de l'Article 35 sont également comptabilisés.***

***La Commission rappelle que tous les arbitres doivent faire valider leur dossier médical pour obtenir la délivrance définitive de leur licence. En l'absence de validation médicale, la licence ne pourra pas être délivrée et l'arbitre ne sera plus comptabilisé dans l'effectif du club.***

Les clubs ne figurant pas sur cette liste seront réputés en règle, mais leur situation définitive ne sera établie qu'en Juin 2020 après examen du nombre de matchs dirigés par leurs arbitres.



Le nombre de rencontres prévu à l'Article 34 du Statut de l'Arbitrage est fixé à 16 (dont 8 pendant les matchs retours). Ce nombre est réduit à 6 rencontres pour les arbitres stagiaires nommés avant le 31 Janvier de la saison en cours.

Application de l'Article 35 : Tout arbitre formé par un club (1<sup>ère</sup> licence) qui quitte celui-ci autre que pour un motif de violence ou de atteinte à l'éthique, continue à couvrir son club formateur pendant deux saisons sous réserves de accomplissement des obligations au niveau du nombre de rencontres à effectuer. Ce bénéfice est automatiquement signifié dans les procès-verbaux et pris en compte lors de l'étude des dossiers de mutations.

Ci-dessous, la liste des clubs en infraction au 31/08/2019 :

### DÉPARTEMENTAL 1

- **AMACS BRIVE** : manque 1 arbitre (2<sup>ème</sup> année)
- **ES BRIVE PORTUGAIS** : manque 1 arbitre (1<sup>ère</sup> année)
- **CA EGGLETONS** : manque 1 arbitre (1<sup>ère</sup> année)
- **AUVEZERE MAYNE FC** : manque 1 arbitre (3<sup>ème</sup> année)
- **FREP ST GERMAIN** : manque 1 arbitre (2<sup>ème</sup> année)
- **AS SEILHAC** : manque 1 arbitre (2<sup>ème</sup> année)

### DÉPARTEMENTAL 2

- **CA CHAMBOULIVE** : manque 1 arbitre (2<sup>ème</sup> année)
- **ES SOURSAC** : manque 1 arbitre (2<sup>ème</sup> année)

### DÉPARTEMENTAL 3

- **CA EYGURANDE/MERLINES** : manque 1 arbitre (1<sup>ère</sup> année)
- **AS TURCS USSEL** : manque 1 arbitre (2<sup>ème</sup> année.)

Fin de la réunion à 18 H 45.

Le Secrétaire de Séance  
R. LAURENT

Le Président de la Commission  
L. LAFLAQUIERE



## COMMISSION FOOT DIVERSIFIE

### Réunion du 24 Septembre 2019

**Présents** : Mrs Gil ESTEVES . Serge TREMOUILLE . Olivier COELHO.

**Excusés** : Mrs Damien DECHERF . Jean-Marc ARTIGUES . Daniel CHAUZU . Kader HADDOU . Arthur PACHECO . Jean-Michel SALANIE.

\*\*\*\*\*

#### **1/ INTERVENTION d'Olivier COELHO :**

Olivier COELHO présente le calendrier Foot Animation - ces derniers sont très bien engagés. Le partenariat avec les Restos du Cœur est reconduit, Yorick gère les inscriptions, les réservations de gymnases, et se coordonne avec les responsables des équipes concernées.

Ouverture d'un atelier Futsal au club de l'ESA BRIVE avec actuellement 9 licenciés ; le but étant de faire connaître cette discipline et de pourvoir à son développement.

Module Futsal sollicité par certains dirigeants d'équipes :

- Deux jours nécessaires, une proposition va être faite aux clubs pour le Vendredi 22 et Samedi 23 Novembre 2019 - horaires à définir.

#### **2/ COMPETITIONS FUTSAL JEUNES :**

##### ***Challenge U11 :***

Date initialement prévue le Samedi 15/02/2020 . attente de confirmation pour savoir si le Centre Sportif de Bugeat confirme la faisabilité à cette date.

##### ***Mise en place d'un Challenge U11F/U13F :***

Date à définir, la Finale se déroulera au terme de la journée de classement.

***Coupe de la Corrèze U13 :*** Dimanche 3 Novembre 2019 sur les installations d'Ussel.

***Coupe de la Corrèze U15 :*** Dimanche 27 Octobre 2019 sur les installations d'Ussel.

***Coupe de la Corrèze U17 :*** Dimanche 15 Décembre 2019 sur les installations d'Ussel, à noter qu'une date reste en réserve, celle du Dimanche 19 Janvier 2020 toujours à Ussel.

##### ***Coupe de la Corrèze U11F/U13F :***

Attente de date disponibilité de gymnase pour pouvoir fixer des dates.

##### ***Coupe de la Corrèze U14F/U17F :***

Attente de dates des dirigeants de Chamberet/Troche/Vigeois/Uzerche qui ont en charge l'organisation de cette compétition.



### **Mise en place des championnats U15, U17 et U14F/U17F :**

A date, 2 engagés dans chacune des catégories, ces championnats se dérouleraient pendant les vacances scolaires.

### **3/ COMPETITIONS FUTSAL SENIORS :**

#### ***Coupe de la Corrèze Seniors masculins :***

8 équipes engagées - matchs aller/retour

- ¼ de Finale: matchs aller/retour : semaines 40 et 41

- ½ Finale : matchs aller/retour : semaines 42 et 43

Une seule équipe engagée par club.

En cas d'égalité de nombre de buts au terme des matchs aller/retour : série de 3 pénaltys et « mort subite » si besoin.

Aucun report de matchs ne sera admis . en cas d'indisponibilité de gymnase par une équipe, il appartiendra à celle-ci de trouver un autre, ou bien de s'arranger avec son adversaire sur les semaines prévues (exemple, les deux matchs sur ses installations).

Le fait qu'une équipe soit forfait sur l'une des deux rencontres aura pour effet de qualifier automatiquement l'adversaire si ce dernier remporte l'autre rencontre quel que soit le score.

#### ***Championnat Séniors masculins :***

Matchs aller : fin Octobre, Novembre et Décembre.

Matchs retour : à partir de mi-Février.

9 équipes engagées, un record . 18 journées de championnat.

Pas de report possible de match sans l'aval de la Commission, même si les deux clubs se mettent d'accord.

Les équipes en présence: AS Marcillac/Clergoux (2 équipes) . AS Treignac - AS ST Martial de Gimel . AS Vitrac/Corrèze- Neuvic Fustal Club - Entente des Vergers Foot 19 (nouvelle équipe) . CA Egletons (nouvelle équipe) . AAJF Tulle (nouvelle équipe).

#### ***Challenge Séniors masculins :***

Compétition sur la période de janvier jusqu'à mi-Février.

Pas de report possible de match sans l'aval de la Commission, même si les deux clubs se mettent d'accord.

#### ***Coupe de la Corrèze Séniors Féminines :***

Attente de date de disponibilité de gymnase pour pouvoir fixer une date.

#### ***Championnat Séniors Féminines :***

A date, 3 équipes ont fait valoir leurs engagements . 4 équipes obligatoires au minimum pour pouvoir mettre sur pied ce championnat.

### **4/ FOOT ADAPTE :**

Deux journées prévues comme la saison passée : une sur les installations de Chamberet en extérieur et l'autre sur celle de Pompadour (en intérieur).



### **5/ FUTNET :**

Pour les catégories U14/U15 et U16/U17 comme la précédente saison, nous détaillerons cette discipline lors d'une prochaine réunion.

Des Seniors ont déjà fait part de l'intérêt qu'ils portaient pour cette compétition, et ont manifesté leur souhait de voir cette dernière étendue à leur catégorie.

La Commission va prochainement statuer sur la mise en place ou pas de cette compétition cette saison.

### **6/ DIVERS :**

Lors de demandes de renseignements effectués par la Commission d'Arbitrage, une vingtaine d'arbitres a manifesté son intérêt pour diriger des rencontres Futsal. La commission se félicite de cela car cette discipline souffre cruellement d'un manque d'arbitres officiels, d'autant plus que le championnat commence à prendre de l'essor et doit être convenablement structuré sur ce point-là.

Toujours concernant les arbitres Futsal, leurs indemnités de déplacements et indemnités « forfait match » seront calqués sur le même principe que les arbitres officiant en compétitions extérieures.

Les tarifs en vigueur pour cette saison ont, selon les compétitions, été réétudiés et validés dernièrement en Comité Directeur du District.

Fin de la réunion à 20 H 00.

*Le Secrétaire de Séance*  
S. TREMOUILLE

*Le Président de la Commission*  
G. ESTEVES







## COMMISSION FOOT FEMININ INTERDISTRICT POLE LIMOUSIN

Réunion du 25 Septembre 2019

**Présents :**

*District 87 : Mme MUHLEBACH*

*District 23 : Mr DELAGE*

*District 19 : Mr DECHERF*

Commission réalisée par échanges téléphoniques et courriels.

\*\*\*\*\*

**CHAMPIONNAT U11F-U13F et U14F-U17F :**

**Feuilles de matches informatisées :**

La Commission, dans un souci d'équité entre les trois Départements, s'est prononcée contre une amende sur la non utilisation de la feuille de match informatisée en première phase du championnat U11F/U13F et U14F/U17F.

L'amende sera appliquée à partir de la deuxième phase. Le tarif de cette amende sera débattu par la Commission.

Pour la saison 2020/2021, l'amende sera effective dès la première journée.

**Forfaits matches :**

La Commission, vu les problèmes de licences dans certains clubs, s'est prononcée pour que l'amende du forfait match ne soit pas appliquée lors de la première phase.

L'amende sera appliquée lors de la deuxième phase.

Pour la saison 2020/2021, l'amende sera effective dès la première journée.

**Demande de report :**

La Commission s'est prononcée pour que l'amende concernant les reports faits hors des délais légaux (7 jours) ne sera pas appliquée cette saison comme la saison dernière.

Nous demandons, dans la mesure du possible, que les clubs soient plus rigoureux et qu'ils utilisent Footclubs pour les reports de matchs effectués dans les délais.

*Pôle Féminin Interdistrict  
D. DECHERF*



## FOOT ANIMATION

### PLATEAUX U7

#### Dates retenues

**12/10/2019 È 16/11/2019 È 30/11/2019**

Pour rappel, date en plus : INTERCLUB aller le 9/11/2019, Plateau Futsal : 15/12/2019 ou 11/01/2020.

- 1) **Plateau chez le premier nommé, se entendre entre clubs pour les autres.**
- 2) **Plateau à 14 H 00. Possibilité de jouer le matin à 10 H 30 en cas d'accord de tous les éducateurs ou de disponibilité des terrains l'après-midi.**
- 3) **Temps de JEU total : 40 minutes : 4x8min de match + 8 min de jeu 2vs2 sans gardien ou 3x10minutes de match + 10minutes de jeu 2vs2 sans gardien**
- 4) **TOUS LES ENFANTS DOIVENT JOUER LE MEME TEMPS DE JEU** (si vous voulez les fidéliser au club le plus longtemps possible).
- 5) **BIEN PENSER à SE CONCERTE AVANT le début du PLATEAU pour définir comment il va se JOUER (équipes par niveaux, équipes mixées, rappel des règles du jeu)**

#### **ATTENTION AU CLIMAT DES RENCONTRES : POSITIF !!!**

- **Pour le bien des enfants, mettons les dans les meilleures conditions**
- **Les faire progresser avant de penser au résultat**
- **Zone technique au milieu du terrain pour les éducateurs et spectateurs de l'autre côté.**

**L'équipe citée en premier reçoit.**

**Prévenir et Communiquer avec les autres collègues éducateurs en cas de souci.**

**Merci pour eux.**



**SECTEUR 1** : CA Egletons . ES Ussel . CA Meymac . ES Ligniac . AS Marcillac/Clergoux

**SECTEUR 2** : FC Cornil/Ste Fortunade - Tulle FC - AS Vitrac/Correze - A.J.A.X

**SECTEUR 3** : Cosnac FC . ES Nonards . AS Meyssac . US Lanteuil/St Hilaire/Beynat . AS Jugeals/Noailles

**SECTEUR 4** : ES Monédières . O. Maumont . US St Clément . SS Ste Féréole . Ent. du Barreau

**SECTEUR 5** : US Donzenac . GJ Vergers Foot 19 . ES Ussac . A3VO . FC Objat

**SECTEUR 6** : ESA Brive . AS St Pantaléon . ASPO Brive . ASV Malemort

**SECTEUR 7** : CA Brignac/Cublac . O. Larche La Feuillade . AS St Viance . AC Varetz

## CHALLENGE U11

**SAMEDI 12 OCTOBRE 2019 14 H 00**

**1<sup>er</sup> Tour**

**(si report, date obligatoire le 19/10/2019)**

Les tours 1 et 2 sont des **plateaux aller/retour (cumul des points et des jongles)**. Le District de Football désigne l'organisateur de plateau aller, charge aux clubs de s'entendre si plus de 2 clubs pour le plateau retour prévu le **SAMEDI 30 NOVEMBRE 2019**. Le règlement du Challenge, la fiche Défi Jonglage, les feuilles de match et de résultat sont fournies en pièces jointes (à retourner au District de Football).

**Le Défi Jonglage sera demandé à chaque tour avec une évolution des exigences (il départage en cas d'égalité de points, cf règlement) et devra être réalisé comme indiqué sur le basic fourni en réunion de secteur.**

**LES DEFIS DOIVENT SE FAIRE AVANT LES RENCONTRES IMPERATIVEMENT, Le premier nommé reçoit.**



**Poule 1** : ES Monédières (1) È ES Monédières (2) . GJ Vergers Foot 19 (1) . GJ Vergers Foot 19 (3)

**Poule 2** : US St Clément (1) È US St Clément (2) . O. Maumont . ESA Brive (1)

**Poule 3** : ESA Brive (2) È ESA Brive (3) . Cosnac FC (1) . Cosnac FC (2)

**Poule 4** : FC Objat . AS St Pantaléon (1) . AS St Pantaléon (3) . Entente du Barreau

**Poule 5** : US Lanteuil/St Hilaire/Beynat (1) . Tulle FC (2) . Tulle FC (3) . AS Mercoeur

**Poule 6** : GJ Ent des Vergers 19 (2) - GJ Ent des Vergers 19 (4) . ASV Malemort (1) . ASV Malemort (2)

**Poule 7** : CA Egletons . ES Ussel (1) . ES Liginiac . AS Marcillac/Clergoux

**Poule 8** : ES Ussel (2) È ES Ussel (3) . CA Eygurande/Merlines . CA Meymac

**Poule 9** : AS St Pantaléon (2) È AS St Pantaléon (4) . AS Meyssac . AS Meyssac

**Poule 10** : AS Vitrac/Corrèze . USF Albussac/Neuville . Tulle (1) . A.J.A.X

**Poule 11** : SS Ste Féréole (1) È SS Ste Féréole (2) . FC Cornil/Ste Fortunade (1) . FC Cornil/Ste Fortunade(2)

**Poule 12** : O. Larche la Feuillade (1) È O. Larche la Feuillade (2) . CA Brignac/Cublac . AS St Viance/Donzenac (3)

**Poule 13** : AC Varetz (1) È AC Varetz (2) . AS Jugeals-Noailles (1) . AS Jugeals/Noailles (2)

**Poule 14** : A3VO/St Robert (1) È A3VO/St Robert (2) . US Donzenac (1) . US Donzenac (2)

**Poule 15** : ES Nonards (1) È ES Nonards (2) . ASPO Brive (1) . ASPO Brive (2)

**Poule 16** : ES Ussac (1) È ES Ussac (2) . US Lanteuil/St Hilaire/Beynat (2)

**DEFI JONGLE sur les feuilles de règlement et les feuilles de plateau spéciales challenge.**



## PARTENAIRES INSTITUTIONNELS



MINISTÈRE  
DE LA JEUNESSE,  
DES SPORTS  
ET DE LA  
VIE ASSOCIATIVE





## PARTENAIRES PRIVES



**la montagne**



**SAT CONCEPT**

L'ère du Numérique

Audévisuel - Télécom - Réseau - Vidéo Surveillance - Fibre Optique



**SDEL**  
LIMOUSIN



**citéos**

17 Rue Denis Papin . B.P 135  
19361 MALEMORT SUR CORREZE Cedex  
Tél. : 05.55.92.17.40 . Fax : 05.55.92.04.95



**A Baie**  
fenêtre

L'artisan de votre confort

**A BAIE C. FENETRES**  
**PVC- ALU - BOIS**  
**6 Rue Marcelin ROCHE**  
**19100 BRIVE**  
**Tél:05.55.17.68.57**  
**Fax:05.55.17.69.78**



**lo 5**  
Bar de nuit



## PARTENAIRES PRIVES

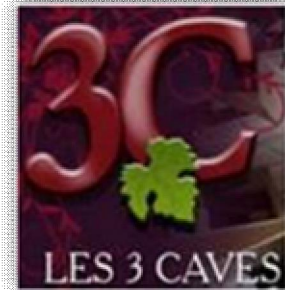
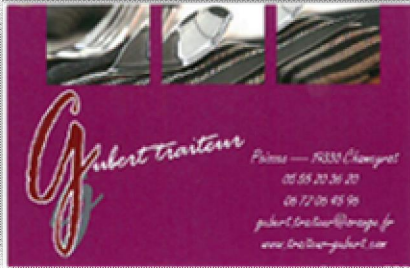


Garage POUJET





## PARTENAIRES PRIVÉS



**CONTANT**  
ENTREPRISE S.A.S  
Z.I. du Verdier  
**LUBERSAC**  
☎ 05.55.73.39.75  
Fax 05.55.73.59.77

**FORAGES**

- ✓ RECHERCHE D'EAU
- ✓ GÉOTHERMIE
- ✓ DIRIGÉS
- ✓ R.R.D. ADDUCTION EAU POTABLE
- ✓ RÉSEAU ÉLECTRIQUE
- ✓ ÉCLAIRAGE PUBLIC

Site : [www.contant.fr](http://www.contant.fr) • Email : [info@contant.fr](mailto:info@contant.fr)



COUVERTURE - ZINGUERIE  
NEUF - RESTAURATION  
Ardoises - Tuiles - Lauzes  
**Henri LAVEAUX**

 "La Vedrenne Haute"  
19360 COSNAC  
Tél. 05 55 23 13 90  
Fax 05 55 23 13 06

**Faure**  
AUTOCARS

Services réguliers  
Location d'autocars avec conducteur  
Voyages organisés



AUTOCARS ENTRE TOURNON  
TOURNAI - HOSPITAL DE CORNE  
06 00 54 06 06  
[faure@faureautocars.fr](mailto:faure@faureautocars.fr)  
[www.faireautocars.com](http://www.faireautocars.com)






## PARTENAIRES PRIVES

**Intermarché**  
SUPER

**operlis**  
CREDIT

  
**AEL**  
Bureautique  
PARTENAIRE  
**RICOH**  
★★★ EXPERT  
PHOTOCOPIEUR  
MOBILIER bureau  
Papeterie aux entreprises  
05.55.24.04.12  
BRIVE  
21 MARQUISE BRIVE

**crit**

Travaillons ensemble

RÉSEAU  
**Krill**  
100 % gourmand

**AUTOCONTROL**  
L'INSPECTION TECHNIQUE

**S**ociété des  
**EX**ois de la  
maintrie

VILELA ROMÉO

M-V CONSTRUCTION

La Rode  
19270 USSAC  
06.50.53.70.42  
m-v-construction@orange.fr



## PARTENAIRES PRIVES





## PARTENAIRES PRIVES

PIC VERT

**Géant** | BRIVE  
Casino | MALEMORT

**+X**  
BANQUE  
POPULAIRE  
TULLE - ARGENTAT

**PAROT**  
AUTOMOTIVE

**TECHNI CLIM**

SAS CORREZE RECUPERATION  
RECUPERATION METAUX-FERRAILLE  
Tel : 05 53 21 34 64

YVES JONCOUX

CARROSSERIE POIDS LOURDS  
SERRURERIE GENERALE

portail/ clôture/pose de porte sectionnelle

LE BOURG 15380 ANGLARDS DE SALERS

TEL : 06/70/51/32/13 - Mail : [yves.joncoux@wanadoo.fr](mailto:yves.joncoux@wanadoo.fr)

Siret : 34178670500010 - code APE : 2920Z  
N° TVA Intracommunautaire : FR93341786705

**VERSION  
PATRIMOINE**